

PLENIERE DU 29 JUIN 2007

Question d'actualité

Intervention de Françoise DAL

Monsieur le Président,
Cher(s) Collègue(s),

Ma question orale est relative au devenir d'une modeste partie de la politique régionale économique, celle de l'intervention régionale volontariste de la Politique Emploi / Insertion qui vise la possibilité de permettre une remise à l'emploi durable des personnes en difficultés.

La Région consacre 1,24 M d'Euros par an à soutenir l'ingénierie de développement des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi à travers des conventions d'objectifs et de partenariat (DAE – Direction Formation Professionnelle :obtention de contre partie FSE sur les politiques du Plan Formation Régional). L'enveloppe globale consacrée par l'Etat à ces dispositifs gérée par la DRTEFP qui relèvent de ses prérogatives, passe de 78 millions d'euros à 59 millions d'euros.

Programmation 2000 – 2006 = 78 M d'euros

Programmation 2007 – 2013 = 55 M d'euros

La baisse moyenne est donc de 30 % !

L'effet de baisse est encore plus fort si l'on tient compte du fait que durant la période 2000 – 2006 le nombre de PLIE créés a augmenté en enveloppe constante même si les services de l'Etat ont mis en œuvre un système de baisse progressive : les conséquences à moyen terme seront dramatiques pour la mise en œuvre de politiques de l'emploi, que j'appelle de proximité.

Que dire de la baisse drastique des fonds FSE qui frappe de plein fouet les missions locales, et du tour de passe passe de l'Etat qui à sa façon autoritaire, sans consultation, décide de remplacer les fonds nationaux qu'il attribuait aux missions locales par des fonds européens, qui sont en diminution.

Mais nous finançons pas les missions locales.

Pour en revenir aux PLIE : ces derniers vont donc bénéficier de crédits FSE fortement diminués, sous forme de subvention globale, dans le cadre du volet de compétitivité régionale et emploi et se plier (mauvais jeu de mots) à la règle du conventionnement global.

Ce conventionnement global est accompagné de la mise en œuvre d'exigences importantes, demandant aux PLIE de se doter de moyens techniques et humains conséquents, ce qui va amener un risque important pour les petits PLIE de ne pas pouvoir se doter de tels moyens et donc de répondre au cahier des charges proposé, et de ce fait, bien naturellement, les bruits courent sur la réduction du nombre de PLIE voire de fusion absorption des petits par les plus gros.

Merci de me dire, Monsieur le Président, comment le Conseil Régional va se positionner sur ce sujet – nous finançons leur ingénierie de développement – ?

Ne pourrions nous pas être à l'origine d'un tour de table avec l'Etat , les Conseils Généraux, et les différents Présidents des PLIE pour anticiper de leur devenir, leur implantation territoriale étant presque à elle seule gage de réussite de leur travail auprès des populations les plus en difficulté et en risque d'exclusion, pour favoriser leur insertion et leur chance de trouver un emploi !